

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 176

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« particulièrement sensibilisées »,

le mot :

« formées ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à s'assurer que les volontaires bénéficieront d'une réelle formation à l'accueil, à l'accompagnement et à la prise en charge des sportifs en situation de handicap. Une "sensibilisation" serait très insuffisante.